

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Caution sur location, ainsi que la Taxe de Séjour seront à régler directement auprès des prestataires.

QUAND VOUS INSCRIRE ?

Dès réception de l'information

COMMENT VOUS INSCRIRE et VOUS RENSEIGNER ?

Uniquement au secrétariat du COMITÉ

6 rue Jean Baptiste Carreau à PAU

Téléphone : **05 59 14 50 40**

COMMENT RÉGLER VOS VACANCES ?

A l'**INSCRIPTION**, il vous sera demandé un acompte de 30 % sur le montant global du forfait.

Possibilité de paiement de la réservation par mensualités. Le solde devra être versé 40 jours avant le départ.

(1) Avant le départ, il vous sera remis un certificat d'hébergement ou un voucher. (obligatoire pour vous rendre sur le lieu de vacances.)

(1) La non présentation du document de voyage ou de séjour peut entraîner la non remise des clés.

Règlement par: Chèque bancaire ~ Espèces ~ Chèques vacances (*)

(*) Seulement si le bénéficiaire a un lien direct avec l'adhérent.

Toutes les réservations ne seront confirmées qu'après réception de l'acompte d'usage.

La participation financière de la commission vacances ne sera accordée que pour les semaines retenues sur les catalogues des prestataires proposés par le CASI et réservées uniquement par le secrétariat. Aucune participation ne sera versée directement à l'adhérent.

IMPORTANT : ANNULATION - (1) MODIFICATION - INTERRUPTION - RÉCLAMATION

! Dans le cas d'une réservation de dernière minute, nous demandons le règlement de la totalité du séjour.

ATTENTION :

(1) Toute modification de la part du vacancier (modification de date, d'hébergement, de prestations, du nombre de personnes entraînant un changement d'hébergement, etc...) constitue une annulation.

Toute autre modification entraînant une nouvelle version du dossier (ex : ajout d'une personne , d'un animal etc...) pourra entraîner des frais. L'assurance annulation n'est pas comprise dans le forfait. Pour bénéficier de cette couverture, vous devez obligatoirement contracter l'assurance annulation.

Nous conseillons à tous les adhérents, qui retiendront une location, ou un séjour, de bien vouloir consulter les conditions générales du prestataire de service qu'ils auront choisi.

Réclamations :

Toute réclamation relative à un voyage, séjour, doit être adressée par lettre recommandée AR dans les jours qui suivent le retour de votre séjour ou voyage, directement au prestataire où vous avez choisi votre séjour ou voyage.

Passé ce délai, le prestataire retenu, se réserve le droit de ne pas donner suite aux demandes formulées.

Dans tous les cas, se reporter aux conditions générales du prestataire choisi. En aucun cas le Comité sera responsable.

NOTA : Afin de faciliter l'organisation des week-ends ou des voyages, nous vous demandons de ne pas attendre le dernier jour des inscriptions. Le nombre de places étant limité, les personnes pourront y participer d'après leur ordre d'inscription, et ce jusqu'à concurrence des places disponibles. Si le nombre de places est atteint avant la date limite des inscriptions, elle sera irrévocablement close.

Tous les prix indiqués ont été calculés sur la base des tarifs, taux de change, et frais de carburant en vigueur au 1er décembre 2015. Ils sont susceptibles de subir des variations en cas de changement des cours ou de modifications des tarifs sous réserve des disponibilités aériennes et terrestres lors de la réservation et augmentation du coût du transport aérien, ayant servi de base à leurs établissements.

A savoir : La participation aux divers voyages, week-end, locations, proposés par le CASI Pau-Pyrénées obligera chaque personne inscrite à s'engager au respect des intructions fournies avant ,ou, moment du départ. Le non respect par des attitudes ou propos envers l'ensemble des éléments présents dans l'organisation entraîneront irrévocablement l'exclusion à toutes animations spécifiques du CASI Pau-Pyrénées.

Cette brochure est remise à titre d'information et ne constitue pas un document contractuel